



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mél de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 18/10/2021

REPRESENTANTS DE
L'ADMINISTRATION :

Mme GOUBERT
M. JOUVE
M. RAYMON
Mme LAFAGE

Secrétaire : Mme CABANNE

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

MME BOURGADE (FO)
M. MOISSINAC (FO)
M. DEJOU (FO)

En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

«Madame la Présidente,

À la DGFIP, la pandémie a été une aubaine pour accélérer la mise en oeuvre du NRP et la Loi de Transformation de la Fonction Publique. Au rythme des fermetures de services et de la disparition de nos règles de gestion, les agents mesurent l'ampleur des reculs puisque dorénavant la règle, c'est qu'il n'y en a plus !

Aubaine aussi pour la « démétropolisation » et la transformation en profondeur de nos missions : des pans entiers de nos missions se retrouvent concentrés dans des pôles nationaux ou des services d'appui. La création d'un SAPF au 01/09/2023 dans le Cantal n'a ainsi pour but que d'accélérer la suppression des services locaux avec la crainte qu'il ne soit qu'un TGV sans gare.

Aubaine également pour mettre fin à la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public qui est une véritable opération de destruction d'un principe républicain majeur prévue comme par hasard pour 2023, à la mise en place pleine et entière du NRP. C'est tout l'édifice comptable et financier de l'État qu'on cherche à fragiliser avant sans doute de pouvoir l'abattre.

Aubaine enfin pour la précarisation de nos emplois, qui s'invite désormais dans le Cantal avec le recrutement des premiers contractuels dans notre département, 2 CDD de 3 ans qui ont commencé au 1^{er} octobre au sein du SGC de Mauriac.

Nous comprenons bien que ces transformations n'ont qu'un seul but, pas de rendre un meilleur service à nos usagers, pas d'améliorer l'efficacité et la qualité de nos services, mais bien malheureusement de supprimer un maximum d'emplois et de réduire la DGFIP à une simple administration numérique.

La réalité est donc bien loin des propos dithyrambiques du 11 octobre du Ministre Le Maire, discours dégoulinant d'hypocrisie par exemple quand il ose dire que la « démétropolisation » aurait pour objectif de rapprocher l'administration de ses concitoyens.

Nous constatons ainsi que l'expérience du NRP de Mauriac sur ces 3 versants, SGC, SIP et SIE, ne montre aucun signe encourageant. Bien au contraire, nous assistons à une détérioration de la qualité de notre travail, de notre service aux usagers et de l'ambiance au sein de nos structures.

Aucun élément probant et ce malgré l'investissement de nos collègues ne donne de garantie sur la mise en place du NRP sur l'arrondissement de St Flour.

Les incertitudes qui planent sur les antennes SIP et SIE de St Flour, sur l'antenne de Murat et sur la future trésorerie hospitalière dont la mise en place a déjà été repoussée d'1 an, montrent bien que vous naviguez à vue et qu'aucune garantie n'est donnée ni aux agents ni à l'avenir de nos missions.

Aussi nous condamnons fermement la mise en place du NRP sur l'arrondissement de St Flour.

Les résultats par département de la grève du 5 octobre dernier permettent de constater que certaines directions locales se distinguent par des taux particulièrement plus élevés, notamment le Cantal avec plus de 25 % de grévistes. Ce constat doit vous amener à reconnaître que le démantèlement du réseau mené au pas de charge ne passe pas auprès de nos collègues.

Face aux attaques incessantes de l'administration contre nos métiers, nos missions et nos conditions de travail, aujourd'hui dans les services prédominent la colère des agents et leur démotivation. Dans ce contexte de restructurations mortifères, il est grand temps que l'administration ne considère plus le mal-être généralisé des personnels juste comme un « dommage collatéral ».

Plus que jamais, FO-DGFiP exige l'abandon du NRP et l'arrêt des suppressions d'emplois.»

1) Approbation des procès verbaux des 25 mai et 16 juin 2021 :

Les PV sont adoptés.

2) NRP 2022 (pour avis) :

La Directrice nous présente le nouveau réseau de proximité sur le secteur de Saint-Flour : mise en place d'un SGC à St Flour avec une antenne à Murat, d'un SIP départemental et d'un SIE départemental.

Concernant le volet humain, tous les agents concernés seront placés ALD département au 01/01/2022. Si des entretiens individuels menés par la direction ont eu lieu au printemps, ce n'est que dans les prochains jours que les agents seront officiellement informés de leur devenir. Pour la direction, chacun connaît sa future affectation et ses prochaines missions.

Actuellement au TAGERFIP, 21 emplois sont implantés sur les 4 trésoreries concernées par la mise en place du SGC. Au 01/01/2022, ce n'est plus que 19 emplois qui resteront : 13 sur St Flour, 3 sur l'antenne de Murat et les 3 CDL.

Sur l'antenne de Murat, 3 agents resteront pour exercer des missions de recettes, le quatrième ira sur Saint-Flour.

Pour le SIP/SIE seul l'adjoint changera de structure au 01/01/2022.

Un organigramme fonctionnel doit être transmis à la direction par chaque chef de poste dans le cadre du prochain comité de pilotage prévu en novembre.

Concernant le volet immobilier, le CFP sera organisé de la manière suivante :

- RdC : accueil et salle de réunion ;
- au 1^{er} étage : SGC et les 3 CDL ;
- au 2^{ème} étage : agents du SIP et emplacement pour la future Trésorerie hospitalière ;
- au 3^{ème} étage : agents du SIE, géomètre, archives et espace de convivialité.

Nous faisons remarquer que l'agent d'accueil se trouvera isolé au rdc. La direction nous répond que logiquement un agent du SIP sera également installé à l'accueil.

Pour la future trésorerie hospitalière, aucune organisation n'est arrêtée à ce jour.

Les travaux (sols et peintures) devraient être achevés dans moins d'un mois. A la suite, le déménagement sera réalisé progressivement jusqu'à la fin décembre.

La dernière visite de l'ISST, M. Thiebaut, effectuée le 31/05/2021, n'a révélé selon lui qu'une seule problématique de sécurité, le déverrouillage manuel de la grille d'entrée.

Nous avons voté bien évidemment contre ce projet mortifère.

3) Procédure de licenciement de l'agent d'entretien de la trésorerie de Chaudes-Aigues (pour information) :

L'agent de la trésorerie de Chaudes-Aigues, titulaire d'un contrat de droit public depuis 21 ans, sera prochainement reçu par la direction pour un entretien préalable à son licenciement.

Le dossier de licenciement sera examiné à la prochaine commission centrale paritaire des agents Berkani. A réception de la décision le licenciement sera prononcé et une indemnité versée.

Mme GOUBERT reconnaît la qualité de travail rendu et prévoit de lui adresser une lettre de remerciement.

4) Durée et horaire de travail du SGC de St Flour (pour avis) :

Le CTL est amené à se prononcer sur le positionnement des plages fixes et variables qui seront proposés aux agents pour vote à bulletin secret.

Considérant que c'est aux agents de décider de leurs horaires de travail et que les 4 modules proposés sont acceptables, nous nous sommes abstenus.

5) Questions diverses :

➤ Nous faisons part des difficultés de remboursement des frais de déplacement de nos collègues de Riom-ès-Montagnes. M. Jouve n'est pas opposé à leur remboursement dès lors qu'il s'agit de réunion de travail (2 par mois maximum). Pour lui, les agents de Riom n'ont pas à venir faire les remplacements des agents absents sur Mauriac.

➤ Suite à notre interrogation sur l'avenir de l'EDR, M. Jouve considère que le NRP ne remet pas en cause le principe de l'existence de l'EDR. Cependant, une évolution des conditions de travail sera nécessaire. Une réunion aura lieu d'ici la fin de l'année.

➤ Nous nous interrogeons sur le devenir du secteur « Amendes » géré à la Trésorerie d'Aurillac Ville. D'après la Direction, ce service devrait être rattaché au futur SGC d'Aurillac.

➤ A notre demande, M. Raymon nous indique que la caisse résiduelle du département sera au 01/01/2022 située à Aurillac. Reste désormais à désigner le site. Plus que 2 mois de suspense ...

➤ Points sur les travaux : dans le cadre de la densification immobilière le SAPF sera basé 3 Place des Carmes en lieu et place du CDIF, qui lui sera déménagé au 1^{er} étage du bâtiment Q de la Cité administrative d'Aurillac. Dans ce même bâtiment le SIP sera installé au rdc, le SIE au 1^{er} étage (avec le CDIF) et le PCU au dernier étage. Le PRS sera lui installé au rdc du bâtiment H de la Cité administrative. L'ensemble de ces modifications ne sera réalisé qu'à l'issue des travaux de la Cité administrative.

En attendant, du fait de la présence de radon, le déménagement du rdc du bâtiment Q devra se faire selon les modalités suivantes : le PRS sera hébergé provisoirement 3 Place des Carmes et les collègues du SIE seront répartis sur les étages du bâtiment Q.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques



SECTION
DU
CANTAL

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature